

No. de résolution
ou annotation



Commission scolaire
du Chemin-du-Roy

Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 12 août 2009

À une séance ordinaire du COMITÉ EXÉCUTIF de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au centre administratif du 1515, rue Sainte-Marguerite, Trois-Rivières, ce **douzième jour du mois d'août deux mille neuf**, à dix-sept heures trente, formant quorum sous la présidence de madame Suzanne Poirier, sont présents :

LES COMMISSAIRES

Yvon Lemire
Jean-Guy Paillé
Marie-Josée Tardif (arrivée à 17 h 35)

Thérèse Pruneau
Pierre Tremblay

ABSENCES MOTIVÉES

Georgette Bazinet
Julie Morneault

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Guylaine Paillé

SONT AUSSI PRÉSENTS

Hélène Corneau	Directrice générale adjointe
Serge Hamel	Directeur général adjoint
Jean Huard	Directeur général adjoint
Ginette Masse	Secrétaire générale et directrice du Service des communications
Marie-Claude Paillé	Directrice du Service des ressources financières
Danielle Lemieux	Directrice des Services éducatifs au secteur jeunes et du transport scolaire
Richard Lampron	Directeur du Service de l'informatique et des ressources matérielles
Manon Beaudry	Attachée à la direction générale
Lucie Trudel	Directrice des services complémentaires

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Ginette Masse, secrétaire générale, constate le quorum.
Madame Suzanne Poirier, présidente, souhaite la bienvenue aux membres du Comité exécutif et aux cadres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01-CE/09-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que l'ordre du jour de la présente assemblée soit adopté tel que déposé, compte-tenu de l'ajout suivant :

7.1 Mot de monsieur Pierre Tremblay

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 JUIN 2009

02-CE/09-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2009 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

La présidente salue l'assistance et présente les membres de la direction générale et les cadres.

DEMANDES DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

JEUNES ENTREPRISES MAURICIE / CENTRE DU QUÉBEC / TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de Jeunes Entreprises Mauricie/Centre du Québec par la participation à un tournoi de golf au Club de golf Le Godefroy le mercredi 9 septembre 2009;

CONSIDÉRANT le cadre de référence des demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'être représentée à cette activité;

03-CE/09-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE de faire l'acquisition de 2 billets, à raison de 140,00 \$ par billet, pour la participation à ce tournoi de golf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MAISON DES JEUNES DE POINTE-DU-LAC / TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Maison des Jeunes de Pointe-du-Lac par la participation à un tournoi de golf au Club de golf de Pointe-du-Lac le samedi 19 septembre 2009;

CONSIDÉRANT le cadre de référence des demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'être représentée à cette activité;

04-CE/09-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE de faire l'acquisition 2 billets, à raison de 70,00 \$ par billet, pour la participation à ce tournoi de golf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CHAMBRE DE COMMERCE MRC DE MASKINONGÉ / TOURNOI DE GOLF

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Chambre de commerce de la MRC de Maskinongé par la participation à un tournoi de golf au Club de golf de Louiseville le vendredi 21 août 2009;

CONSIDÉRANT le cadre de référence des demandes de contributions financières liées à une représentation des commissaires;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Commission scolaire d'être représentée à cette activité;

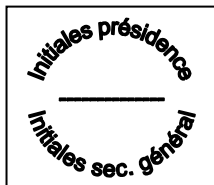
05-CE/09-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-JOSÉE TARDIF, COMMISSAIRE de faire l'acquisition de 2 billets, à raison de 110,00 \$ par billet, pour la participation à ce tournoi de golf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Les états financiers des organismes qui demandent une contribution financière seront à l'avenir ajoutés à la documentation.

Monsieur Yvon Lemire suggère que les membres du conseil aient une réflexion lors d'un comité plénier sur la possibilité qu'un don soit fait à un organisme au montant qui équivaut à l'achat de billets lorsqu'aucun commissaire ne peut être présent à un évènement.



ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS – PERSONNEL DE SOUTIEN EHDA

CONSIDÉRANT la consultation du Comité des relations du travail du personnel de soutien et les clauses 7-3.22 et suivantes de la convention collective du personnel de soutien;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

06-CE/09-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que la planification des effectifs 2009-2010 du personnel de soutien (secteur adaptation scolaire) pour l'année scolaire 2009-2010 soit acceptée telle qu'elle a été présentée le 12 août 2009 en tenant compte des abolitions de postes prévues au 18 août 2009 et que ledit document soit déposé en annexe au procès-verbal.

Que la Commission scolaire mette fin à l'emploi des personnes salariées à l'essai dont le poste est aboli ou qui seront déplacées lors de la séance d'affectation, et ce, conformément à la clause 7-3.22.

Que la Commission scolaire procède à la mise à pied ou à la mise en disponibilité de la personne salariée régulière qui ne peut obtenir un poste à la suite de l'application des clauses 7-3.27 à 7-3.32.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES D'ACCÈS TÉLÉPHONIQUES LOCAUX ET INTERURBAINS

CONSIDÉRANT l'échéance du contrat des services d'accès téléphoniques;

CONSIDÉRANT le résultat de l'appel de propositions sur invitation;

CONSIDÉRANT les avantages d'un contrat de 5 ans;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'informatique et des ressources matérielles;

07-CE/09-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que soit accordé à la société Telus communications, le contrat de 5 ans pour les services d'accès téléphoniques locaux et interurbains, au montant de 6 809,34 \$ par mois, taxes en sus.

QUE le président et le directeur général soient mandatés pour signer les ententes au nom de la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

OCTROI DES CONTRATS DE RÉFECTION DE TOITURES

RÉFECTION DE LA TOITURE AU PAVILLON BEAU-SOLEIL - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la toiture au Pavillon Beau-Soleil;

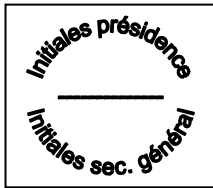
CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, monsieur André Carle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 12 août 2009

CONSIDÉRANT la résolution 83-CC/09-03-11 relative aux appels d'offres pour les réfections de toitures qui spécifie que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy doit inclure dans ses devis les plus hauts standards de qualité pour les matériaux à utiliser;

08-CE/09-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR THÉRÈSE PRUNEAU, COMMISSAIRE, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Groupe Cirtech inc., au montant de 208 000 \$, excluant les taxes, pour le projet de réfection de la toiture au Pavillon Beau-Soleil, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE DU BOIS-JOLI - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la toiture à l'école du Bois-Joli;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, monsieur André Carle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT la résolution 83-CC/09-03-11 relative aux appels d'offres pour les réfections de toitures qui spécifie que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy doit inclure dans ses devis les plus hauts standards de qualité pour les matériaux à utiliser;

09-CE/09-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE PAILLÉ, COMMISSAIRE, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Groupe Cirtech inc., au montant de 229 000 \$, excluant les taxes, pour le projet de réfection de la toiture à l'école du Bois-Joli, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE JACQUES-BUTEUX - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la toiture à l'école Jacques-Buteux;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

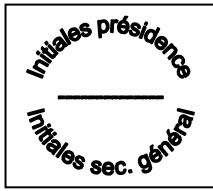
CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, monsieur André Carle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT la résolution 83-CC/09-03-11 relative aux appels d'offres pour les réfections de toitures qui spécifie que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy doit inclure dans ses devis les plus hauts standards de qualité pour les matériaux à utiliser;



10-CE/09-08-12

Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 12 août 2009

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE TREMBLAY, COMMISSAIRE, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Yves Lacombe, couvreur, au montant de 52 600 \$, excluant les taxes, pour le projet de réfection de la toiture à l'école Jacques-Buteux, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE LES TERRASSES - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la toiture à l'école les Terrasses;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, monsieur André Carle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT la résolution 83-CC/09-03-11 relative aux appels d'offres pour les réfections de toitures qui spécifie que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy doit inclure dans ses devis les plus hauts standards de qualité pour les matériaux à utiliser;

11-CE/09-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Les entreprises Cloutier Gagnon, au montant de 165 000 \$, excluant les taxes, pour le projet de réfection de la toiture à l'école les Terrasses, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DE LA TOITURE À L'ÉCOLE RICHELIEU - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la toiture à l'école Richelieu;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

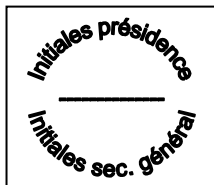
CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, monsieur André Carle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT la résolution 83-CC/09-03-11 relative aux appels d'offres pour les réfections de toitures qui spécifie que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy doit inclure dans ses devis les plus hauts standards de qualité pour les matériaux à utiliser;

12-CE/09-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE PAILLÉ COMMISSAIRE, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Yves Lacombe couvreur, au montant de 119 645 \$, excluant les taxes, pour le projet



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 12 août 2009

de réfection de la toiture à l'école Richelieu, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉFECTION DE LA TOITURE AU PAVILLON ST-LÉON - NOMINATION DE L'ENTREPRENEUR

CONSIDÉRANT le projet de réfection de la toiture au Pavillon St-Léon;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la conformité des soumissions déposées;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, monsieur André Carle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale;

CONSIDÉRANT la résolution 83-CC/09-03-11 relative aux appels d'offres pour les réfections de toitures qui spécifie que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy doit inclure dans ses devis les plus hauts standards de qualité pour les matériaux à utiliser;

13-CE/09-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-JOSÉE TARDIF, COMMISSAIRE, que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy accepte la plus basse soumission conforme, soit celle de Yves Lacombe couvreur, au montant de 59 245 \$, excluant les taxes, pour le projet de réfection de la toiture au Pavillon St-Léon, conformément au Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics (c. C-65.1, r.3);

Que le président de la Commission scolaire, monsieur Yvon Lemire, et le directeur général, monsieur Michel Morin, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MARIE-JOSÉE TARDIF, COMMISSAIRE, propose que soient faites deux (2) analyses lorsque la différence est peu élevée entre deux (2) entreprises, dont une (1) de la région.

AUTORISATION D'EMPRUNTS TEMPORAIRES

CONSIDÉRANT que des emprunts temporaires doivent être effectués selon les besoins de la Commission scolaire pour ses opérations ;

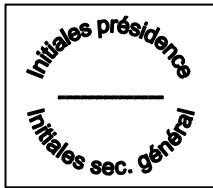
CONSIDÉRANT que la Commission scolaire a reçu l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour contracter des emprunts temporaires au cours de la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009 pour des marges mensuelles n'excédant pas :

•	Juillet 2009	41 065 491 \$
•	Août 2009	44 804 457 \$
•	Septembre 2009	54 587 162 \$
•	Octobre 2009	57 255 502 \$
•	Novembre 2009	54 578 229 \$
•	Décembre 2009	56 179 499 \$

pour ses dépenses de fonctionnement et d'investissements;

14-CE/09-08-12

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE PAILLÉ, COMMISSAIRE, que le président du Conseil des commissaires et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au



Province de Québec

Commission scolaire du Chemin-du-Roy

Procès-verbal du Comité exécutif

Le 12 août 2009

nom de la Commission scolaire, tous les documents requis par la Banque Nationale du Canada relativement à ces emprunts temporaires.




ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

MOT DE MONSIEUR PIERRE TREMBLAY

Monsieur Tremblay remercie les collègues commissaires ainsi que le personnel de la Commission scolaire pour les bons mots et la présence lors du décès de sa mère.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

-  Liste des chèques émis – mai, juin et juillet 2009
-  Liste des frais de déplacement – mai, juin et juillet 2009
-  Rapport du comité de vérification des comptes –

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18 h 07, JEAN-GUY PAILLÉ, COMMISSAIRE, propose la levée de la séance.

La présidente

La secrétaire générale